

Alain Rideaud

## LE BÂTI VIVANT

**L**e bâti vit. Habitat d'une communauté, il doit en assurer la protection et doit répondre aux besoins divers de ses occupants. Pour cela, il est l'objet de deux types d'interventions. Les unes visent à le conforter par rapport à son milieu. Ce sont, par exemple, des travaux de renforcement de structure, de confortement anti-sismique, de protection contre les intempéries ou d'entretien courant. Les autres sont une réponse aux besoins des occupants, comme les travaux d'amélioration de confort, d'agrandissement, de percement d'ouvertures ou de réaménagement intérieur.

Or, si les règles traditionnelles en matière de protection du bâti ancien évoluent lentement avec une perte de certaines connaissances et de savoir-faire au fil des ans, la demande des occupants, elle, varie sans cesse et suit le rythme du progrès, qu'il soit technique, économique ou social.

Les transformations du bâti ancien au cours des ans reflètent cette dualité entre les travaux de renforcement-confortement, d'une part, et d'adaptation-amélioration, d'autre part. Les interventions qui en découlent doivent être complémentaires et non contradictoires.

À S. Lorenzello, il est clair que des travaux d'amélioration (agrandissement d'ouvertures ou surélévations, par exemple), ont été effectués sans tenir compte de l'aléa sismique, pourtant présent dans la culture ancienne. La complémentarité de ces interventions est essentielle car si certaines confortent le bâti ancien, les autres permettent aux occupants de s'y maintenir et d'y vivre en accord avec la qualité de vie souhaitée.

### Comportements, réglementations et aides financières

On constate que plus la date d'un événement majeur s'éloigne dans le temps, plus les travaux de transformation du bâti se font sans corrélation avec le renforcement. Oubliant peu à peu le risque auquel ce bâti peut être soumis, la communauté ne retient comme essentiel que les travaux visant à l'adapter à ses besoins. Mais réhabiliter un bâti dans les zones où l'aléa sismique est présent, c'est aussi fournir à ce bâti ancien les moyens de se sauvegarder.

On s'interroge alors sur un ensemble de prescriptions visant à réduire la vulnérabilité du bâti face aux risques auxquels il peut être confronté, et l'enrichissement que pourra apporter la confrontation des analyses effectuées dans tous les pays concernés est essentiel.

L'expérience actuelle permet d'avancer deux axes de réflexion : l'utilisation de ces règles par la communauté et le contrôle des travaux effectués.

En ce qui concerne l'utilisation, il est à noter que les règles sont quasiment toujours rigides et hermétiques, y compris pour les techniciens concernés. D'autre part, elles ont été mises au point à partir des typologies les plus fréquentes. Elles fournissent par conséquent des prescriptions standard à l'échelle du pays entier. Il n'est donc pas surprenant qu'au lieu de faire partie intégrante de la culture de la communauté, elles soient perçues comme des contraintes dictées par une lointaine administration.

Il serait au contraire souhaitable que ces règles soient flexibles et simples dans leur application, car, tout en permettant de réduire la vulnérabilité, elles doivent permettre de répondre aux demandes des habitants d'adapter le bâti à leur mode de vie. Toute intervention sur le bâti ancien ne devrait-elle pas passer par une prise de conscience collective des dangers ?

En ce qui concerne la mise au point des travaux à effectuer et leur contrôle a posteriori, l'aide financière accordée aux particuliers est visiblement un atout important. En effet, elle permet d'instaurer un dialogue entre les occupants et les représentants des pouvoirs publics (propriétaires, surintendance, communes, ingénieurs, architectes, etc.), afin de définir quels types de travaux sont à envisager pour réduire la vulnérabilité du bâti tout en répondant aux demandes formulées. Non seulement le projet sera mieux adapté au « système » local (communauté-bâti), mais le contrôle des travaux réalisés sera aussi facilité.

Cette aide financière est donc importante, mais elle ne survient généralement qu'après un événement relativement grave. L'entretien préventif est, par contre, l'intervention de renforcement la plus efficace. Aujourd'hui, on peut chiffrer le coût des travaux de confortement du bâti à titre préventif, et il peut sembler effrayant. Mais nous savons bien que ne rien faire est loin d'être synonyme d'économies. À terme, combien coûtera, tant financièrement que socialement, le fait de ne pas intervenir régulièrement et de façon appropriée sur ce bâti ?